



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

DATE : 29 mai 2017 LIEU : CHÂBLES

CONSEIL GENERAL

Présidence : Pochon Bernard

Présences: Balestra Raphaël, Bise Sébastien, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Chanez Patrick, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Pillonel Romaine, Pillonel Yves, Pochon Bernard, Poretti Sébastien, Prébandier Krisztina, Rey Stéphane et Sauteur Ludovic.

Excusés : Bersier Louis, Rapo Philippe et Wyss Gérard

La secrétaire du Conseil général : Danielle Bise

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Dietlin Pierre-Yves, Arnold Pascale, Monney Fabien, Pythoud Nicolas, Rosset Blanc Dominique, Ruffieux Jérôme et Schmid Sébastien

Le Président souhaite la bienvenue à cette 3^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Il tient à féliciter la population de Châbles pour le magnifique «*Châbles en fête*» qui s'est déroulé il y a trois semaines. Des exemplaires du livre publié à cette occasion «*Châbles, son histoire d'hier à aujourd'hui*» sont disponibles auprès de M. Raphaël Balestra ce soir.

Avant d'entamer la partie officielle, le Président désire rappeler les règles de vie à respecter pour le bon fonctionnement du Conseil.

1. mettre en veille les téléphones portables
2. tous les intervenants qui souhaitent prendre la parole attendent qu'on leur la donne, se lèvent pour s'exprimer au micro selon les convenances d'usage et déclarent leurs intentions (remarques, questions, propositions)

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 3 mai 2017, par affichage au pilier public, par annonce dans la Feuille officielle du 12 mai 2017 et par publication sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Une remarque de la part du Président qui annonce que dans la Feuille officielle du 12 mai 2017, il est noté «*Les citoyennes et citoyens sont convoqués*» alors qu'il devait s'agir du Conseil général. Néanmoins, comme la convocation s'adresse à plus de monde qu'il ne faut, le mode de convocation ne devrait pas poser problème.

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Yves Chanez, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Danielle Bise, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin de faciliter sa rédaction, selon l'article 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Sont excusés : MM. Bersier Louis, Rapo Philippe et Wyss Gérard.

Il relève que le Conseil communal est au complet ce soir.

Il rappelle aussi que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le Président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 1^{er} mai 2017
2. Comptes 2016 de la commune de Cheyres
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes des investissements
 - 2.3. Rapport de la commission financière de la commune de Cheyres
 - 2.4. Approbation des comptes 2016 de la commune de Cheyres
3. Comptes 2016 de la commune de Châbles
 - 3.1. Comptes de fonctionnement
 - 3.2. Comptes des investissements
 - 3.3. Rapport de la commission financière de la commune de Châbles
 - 3.4. Approbation des comptes 2016 de la commune de Châbles
4. Octroi d'un crédit pour l'investigation technique du site pollué de l'ancienne décharge communale de "La Rochette" à Cheyres
5. Approbation de la nouvelle convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye (CEP)
6. ERES : octroi de crédits d'investissements pour le changement des moteurs de vis de relevage, la modification du système de communication avec les stations de pompage et le remplacement de la première table d'égouttage.
7. Nomination de l'organe de révision
8. Informations du Conseil communal
9. Informations du Conseil général
10. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 27 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance du Conseil général ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 1^{er} mai 2017

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque à formuler quant à ce procès-verbal ?

M. Patrick Chanez relève deux erreurs à la page 18. Tout d'abord, le montant annoncé par M. Fabien Monney concernant les dépenses relatives à l'eau potable qui est de CHF 10'000.- et non CHF 1'000.-. Deuxièmement, lors de l'intervention de M. Patrick Chanez : « *créer des investissements et faire naître la polémique* », à remplacer par « *éviter des investissements qui créeraient la polémique* ».

Le Président précise que Mme Danielle Bise a déjà été avisée et a réécouté la bande.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Danielle Bise pour sa rédaction.

2. Comptes 2016 de la commune de Cheyres

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Les comptes de fonctionnement et d'investissements ont été remis aux Conseillers généraux et présentés à la commission financière. Ils ne seront pas détaillés lors de cette séance mais présentés de manière générale. La discussion sur les comptes de fonctionnement et d'investissements se fera lors du point 2.4. Le Président donne la parole à M. Pierre-Yves Dietlin, syndic, responsable du dicastère des finances en 2016 pour la présentation de cet objet.

2.1. Comptes de fonctionnement

M. Pierre-Yves Dietlin a le plaisir de présenter les derniers comptes de la commune de Cheyres. Comme d'habitude, il ne va pas relire les chiffres, déjà à disposition et qui ont aussi été distribués à l'entrée pour le public.

Il commence par les quelques graphiques habituels qui montrent les grandes tendances des six dernières années.

Charges de personnel, biens, services et marchandises

Les charges générales sont bien maîtrisées. Elles se montent depuis 3 ans aux alentours de 3.3 - 3.4 millions. Quelques renforcements de personnel aux points clés ont permis une diminution des autres charges.

Intérêt passifs, amortissements

A noter, toujours une période incroyable avec les taux d'intérêts. Pour rappel, tous les engagements sont sur 10 ans, avec amortissements, et sont échelonnés de manière régulière dans le temps. Quelle que soit l'évolution des taux, et même avec les nouveaux et importants engagements prévus, le taux moyen ne bougera que très peu, par effet de lissage.

Quant aux amortissements, y compris les supplémentaires, ils se maintiennent à un niveau élevé. Un peu plus de CHF 800'000.- en moyenne annuelle.

Impôts - revenus des biens communaux

Les revenus des biens sont par nature très stables, puisque la commune n'a pas de nouveaux immeubles.

Le produit des impôts augmente légèrement, mais cela est dû à l'augmentation imprévue de l'impôt sur les gains immobiliers. Il en reparlera juste après.

Contributions et taxes

Ces rentrées-là sont plutôt stables, en augmentation légère et régulière due à l'augmentation de la population et de l'utilisation des services.

Charge nette de la péréquation

Un graphique toujours aussi inattendu. Il veut croire que le travail effectué par le boursier communal porte ses fruits, notamment les imputations de charges de personnel plus précises sur les comptes décisifs dans le calcul de la péréquation.

Total des charges liées

La hausse des charges des associations de commune est due à celle du CO, et la baisse des charges cantonales à la nouvelle loi scolaire, puisque l'impact des transports n'est pas encore effectif.

Enseignement

M. Dietlin montrera des chiffres plus précis juste après.

Santé

Pour la santé, à noter une réjouissante baisse des charges cantonales. Pour ce qui est de l'association de communes, les coûts s'accroissent légèrement chaque année, mais il faut savoir que le coût par habitant est bien stabilisé.

Affaires sociales

Là aussi, les dépenses continuent d'augmenter, plutôt sur les participations cantonales d'ailleurs, mais le coût par habitant diminue en fait légèrement.

M. Pierre-Yves Dietlin passe à quelques détails des comptes.

Comme d'habitude, il va plutôt présenter le comparatif entre les comptes 2015 et 2016 plutôt qu'avec le budget. Ce dernier a d'ailleurs été plutôt bien maîtrisé.

Tout d'abord, le tableau récapitulatif. Les variations des montants nets sont vraiment minimes et ne suscitent que très peu de commentaires. Il présente les quelques variations supérieures à CHF 20'000.- qui ne sont pas commentées dans le rapport que les Conseillers généraux ont reçu.

Concernant l'ordre public, on constate une nette baisse des frais d'intervention, fort heureusement. C'est évidemment un poste sur lequel la commune n'a aucune prise. Les frais d'équipement sont aussi en nette baisse comme expliqué la dernière fois. Le coût à charge de Cheyres suit bien entendu ces baisses.

Concernant l'enseignement et la formation, force est de constater ici très clairement les effets de la nouvelle loi scolaire, avec la baisse de la participation aux écoles enfantines et primaires et l'augmentation de la participation au CO.

Finances et impôts. A noter une amélioration d'env. CHF 100'000.- de rentrées fiscales générales. Mais en y regardant de plus près, on constate un tassement des impôts sur le revenu et la fortune, même s'ils ont été prudemment estimés. L'impôt sur les mutations subit un recul encore plus important que celui imaginé. Par contre, l'exercice est en partie sauvé par les rentrées imprévues des impôts sur gains immobiliers, exceptionnelles car le montant porte également sur des exercices passés. Grâce à cela, le total des amortissements a également augmenté à CHF 800'000.-.

2.2. Comptes des investissements

M. Pierre-Yves Dietlin passe à la présentation des comptes d'investissements.

Cette présentation sera brève, car il y a également peu de choses à dire sur les investissements. De nombreux projets ou objets déjà votés n'ont que peu évolués.

- Administration CHF 79'682 en charges, il s'agit de l'acquisition du nouveau logiciel informatique;
- Enseignement et formation CHF 73'023.- en charges; il s'agit des neuvième et dixième annuités concernant l'agrandissement du CO d'Estavayer, qui est maintenant entièrement payé.
- Transports et communications CHF 119'495.- en charges et CHF 4'997.- en revenus; qui concernent des honoraires pour les projets Vaularbel et chemin des Grèves.
- Protection et aménagement de l'environnement CHF 21'237.- en charges et CHF 6'719.- en revenus : les revenus proviennent de taxes de raccordement à l'eau potable et à l'épuration. Les charges concernent l'ERES.
- Finances et impôts CHF 1'042'599.- en charges; la commune a enfin pu acquérir le terrain de la hoirie Michel ainsi que l'atelier Weiss. Par ailleurs, les premiers honoraires pour la construction du centre sportif ont été payés et enfin, les travaux de l'immeuble à la route d'Yverdon 371 ont été menés à bien.

Ainsi, la commune a réalisé des investissements à hauteur de CHF 1'336'038.- pour des recettes de CHF 11'716.-, donc un investissement net de CHF 1'324'322.-.

A noter que tous les investissements menés à bien l'ont été dans le cadre du budget alloué.

M. Pierre-Yves Dietlin souhaite revenir sur le thème des rémunérations du Conseil communal . législature 2011-2016. Suite au dernier Conseil général, des recherches ont été effectuées pour comprendre les modifications de la rémunération horaire du Conseil communal.

Peu de traces écrites sont disponibles. Le Conseil communal traitait la question en même temps que les salaires des employés, la secrétaire tenant le PV étant libérée à ce moment-là. Il n'y a donc aucune trace dans les PV officiels. Il est cependant certain que les décisions étaient prises entre le 5 et le 25 janvier de chaque année, puisque les salaires sont versés le 25 du mois, et que tous les membres du Conseil communal étaient présents, car les salaires ont toujours été traités lorsque le collège était au complet. La commission financière de son côté n'établissait pas de PV écrits. Lors de la préparation de la séance du CG du 26.09.2011, un PV du bureau du Conseil général mentionne que le syndic s'opposait à mettre la rémunération du CC à l'ordre du jour.

Son raisonnement s'appuyait certainement sur le fait qu'il est tout-à-fait inhabituel qu'une annexe à un règlement soit adoptée par une autre autorité que celle qui adopte le règlement. L'art. 61 al 4 de la LCo et l'art. 24a du RELCo précisent que les rémunérations sont prévues dans le règlement d'organisation du Conseil communal, ce règlement étant approuvé par le CC. La plupart des autres communes ne traitent d'ailleurs pas la question de la rémunération dans un point défini de l'assemblée, mais l'acceptent de facto par les budgets.

M. Pierre-Yves Dietlin a personnellement eu la même réaction au début de cette législature, avant de constater que la décision avait été prise par le CG lors de la dernière législature en recherchant dans les PV du Conseil général. L'annexe approuvée par le CG n'était pas signée par sa présidente et sa secrétaire, mais uniquement par le syndic et la secrétaire communale. La commission de rémunération a d'ailleurs été informée que le tarif horaire était à CHF 40.- depuis 2014.

Dans les faits, la décision sur les rémunérations du Conseil communal a été prise par le Conseil général le 26.09.2011. Le Conseil communal n'avait ainsi aucune autorité pour modifier ces rémunérations. Il s'agit clairement d'une erreur.

Cette décision du Conseil général n'a fait l'objet d'aucune discussion lors de la séance.

Alors pourquoi le Conseil communal a-t-il agi ainsi ? Comme dit plus haut, la question de sa rémunération était abordée au collège une fois par année, en même temps que celles des salaires des employés. Le Conseil communal travaillait sur la base d'un document utilisé depuis plus de 25 ans, qui comprend l'ensemble des rémunérations de la commune. La rémunération du CC a longtemps été basée sur le principe des classes et paliers, comme le personnel de l'Etat, avec parfois des sauts destinés à s'adapter à ce qui se fait dans des communes similaires à la nôtre. Ainsi, le tarif horaire a évolué de la manière suivante : CHF 25.- en 2008, CHF 30.- en 2009, CHF 30.85 en 2010, CHF 31.75 en 2011, CHF 32.60 en 2012, CHF 33.35 en 2013. Le principe des classes et paliers a été supprimé en 2014, au moment de l'augmentation à CHF 40.-. Ce montant n'a plus changé depuis.

Pourquoi la commission financière n'a pas investigué la question des rémunérations? Pour avoir fait partie de celle de la législature 2007-2011, M. Dietlin sait que cette question n'a jamais été abordée, les augmentations étant naturelles au vu de la complexité et du

nombre croissant de travail. De plus, le montant représente à chaque fois entre 1 et 2 % du budget, il n'a pas de signification comptable particulière. Pour les deux premières années de la dernière législature, seule la commission financière pourrait donner des éclaircissements. M. Pierre-Yves Dietlin a repris l'établissement du budget 2014 au pied levé. Dans ce budget 2014, il y a effectivement une augmentation du poste de CHF 30'000.- par rapport à 2013. Elle a certainement fait l'objet d'une discussion, puisqu'elle a été relevée dans sa présentation à la séance du Conseil général. Mais cette augmentation était explicable; le montant déterminé dans le budget a été évalué ainsi : montant du 1^{er} semestre effectif de 2013, multiplié par deux, auquel CHF 10'000.- ont été ajoutés en prévision de la fusion à 10. 18 mois se sont ensuite écoulés entre l'établissement du budget 2014 et celui des comptes 2014. Or, à ce moment-là, le montant était inférieur à celui budgété. Personne n'a ainsi creusé ce poste. Même l'organe de révision n'a pas approfondi cette question visiblement.

Cet enchevêtrement d'événements n'a pas permis de voir en cours de législature l'erreur du Conseil communal. Ce dernier n'a évidemment pas agi délibérément hors de ses attributions. La transparence a toujours été totale avec la commission financière, tous les documents demandés étant chaque fois présentés. Le Conseil communal n'aurait pas pris le risque de supplanter volontairement les décisions du Conseil général, sachant pertinemment qu'il pouvait faire l'objet de contrôles; la situation était d'ailleurs suffisamment tendue à l'époque entre les deux conseils. M. Dietlin doute d'ailleurs fortement que le CG aurait refusé cette rémunération, puisqu'elle a été acceptée lors de la dernière séance avec en plus une augmentation du fixe.

Le sujet des rémunérations étant publiquement brûlant depuis quelques mois, le nouveau Conseil communal a pris la question de sa rémunération avec beaucoup d'attention. Il a ainsi souhaité que les rémunérations fixes soient identiques pour ses sept membres. Il a aussi définitivement renoncé au principe de verser une quelconque rémunération de sortie, principe qui avait cours depuis très longtemps dans les deux villages. Le système a ainsi été entièrement revu, et personne ne risque d'oublier cette fois-ci que le Conseil général a voté la rémunération du Conseil communal pour la législature entière.

Le Président remercie M. Dietlin et passe la parole au Président de la commission financière, M. Yves Pillonel pour son rapport.

2.3. Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 16 mai 2017 afin de prendre connaissance des comptes 2016 avec M. François Guerry, boursier communal, M. Pierre-Yves Dietlin, Conseiller communal responsable des comptes 2016, M. Jérôme Ruffieux Conseiller Communal responsable des comptes pour la nouvelle législature et M. Bernard Pochon Président du Conseil Général. La Société NBA Audit SA a également remis son rapport.

L'exercice comptable 2016 présente un bénéfice de CHF 5103.- alors qu'une perte de CHF 104'590.- était prévue au budget. Les amortissements extraordinaires sont de CHF 244'000.-. Le bénéfice réel pour cet exercice est donc de CHF 249'000.-.

La plus grande différence qui influence nos comptes par rapport au budget se situe au niveau des impôts sur les gains immobiliers étonnement élevés cette année. CHF 120'000.- prévu au budget et CHF 442'000.- encaissé pour notre commune. A titre de comparaison, le montant encaissé en 2015 était de CHF 126'000.- Comme expliqué M. Guerry à la commission financière, il est extrêmement compliqué de prévoir au budget ce qui va se passer durant l'année au niveau immobilier dans le village.

En parcourant les comptes, la commission Financière a pu relever les points suivants :

1. Les comptes de l'accueil extra-scolaire et de la crèche sont équilibrés grâce aux participations communales des deux villages. Attention toutefois car plus aucune subvention fédérale pour l'AES ne sera versée à la commune dès 2017...
2. Le port intercommunal a dégagé un bénéfice de CHF 20'000.-. Cette année encore le comité du port a décidé d'une participation à la commune de Cheyres de CHF 150'000.- et à la commune de Châbles de CHF 75'000.-. Ce qui représente au total CHF 225'000.- de participation aux bénéfices pour les deux communes. De plus,

un fond de CHF 40'000.- a été constitué pour le renouvellement d'une nouvelle digue. Si l'on cumule ces montants le bénéfice total du port est de CHF 285'000.-.

3. Un bon résultat des ventes de eau à l'ARRIBRU cette année a permis d'augmenter l'attribution à la réserve de eau. Des travaux sont prévus sur le réseau de eau communal et ces réserves sont donc les bienvenues.
4. Les salaires à la déchetterie sont en augmentation mais sont justifiés par la présence de deux employés à chaque ouverture. Cheyres s'avère être une très bonne élève, la déchetterie communale est autofinancée à plus de 100% alors que la loi prévoit 70%.
5. L'intérêt de nos dettes est bien maîtrisé avec des taux toujours aussi bas, à noter que le taux moyen pour notre commune est 1.67% et à long terme.

6. Rémunération du Conseil communal.

Après l'assemblée du 1^{er} mai 2017 et après avoir pris les renseignements nécessaires auprès de notre boursier il en ressort :

Augmenter le salaire de l'heure des Conseillers de CHF 31.75 à CHF 40.- sans en informer concrètement et clairement la commission financière et le législatif n'est pas acceptable.

Exécuter des opérations discutables entre Conseillers même si ces opérations n'ont pas d'influence sur le résultat de l'exercice n'est pas acceptable.

Un justificatif grossier et sans contrôle des heures effectuées par les Conseillers tous les six mois n'est pas acceptable.

Il n'est pas acceptable non plus que des prestations de sortie soient versées aux Conseillers sortant sans que les montants soient budgétisés et communiqués clairement.

En définitive, la commission financière a travaillé pendant 5 ans dans un climat de confiance avec le Conseiller responsable des finances. Quand le responsable en place parle d'une augmentation des charges au budget par une augmentation des heures de travail pour la fusion et autres, il n'est pas évident, quand il n'y a pas de raisons particulières d'aller plus loin dans les investigations surtout que les comptes de notre commune ont toujours été excellents.

Pour montrer un geste fort, par éthique et politesse envers la population cheyroise, la commission financière à l'unanimité et contrairement à la Société NBA Audit, a décidé de refuser ces comptes 2016. Si la commission financière ne réagit pas face à ces affaires en ayant maintenant toutes les informations utiles en main, c'est la porte ouverte à toute sorte de déviations pour le futur.

La commission financière tient malgré tout à remercier M. François Guerry, boursier communal, pour la bonne tenue des comptes 2016. M. Guerry a répondu de manière précise et compétente à toutes les questions et la commission financière le félicite pour son travail et sa maîtrise des dossiers.

Le Président remercie M. Yves Pillonel et souhaite ajouter des précisions quant au thème des rémunérations du Conseil communal. Suite aux différents contacts qu'il a eus avec le Service des communes, il est en mesure de donner les informations suivantes qui se résument en 4 points :

1. selon l'art. 61 al. 4 de la Lcom et l'art. 24a let. f du Rcom, la rémunération du CC, annexe du règlement du CC, est de la compétence du CC.
2. une recommandation du Service des communes, émise dans un souci de transparence, demande que la rémunération du CC soit soumise au législatif.
3. très peu de communes soumettent la rémunération au législatif.
4. une fois votée par le législatif, toute modification de la rémunération doit être soumise à nouveau au législatif.

Le Président ouvre la discussion.

M. Patrick Chanez s'adresse à l'assemblée en mentionnant que lors de la dernière séance du CG, les membres ont appris que l'ancien Conseil communal de Cheyres avait modifié sa rémunération en 2014 sans en référer au Conseil général. Les renseignements pris auprès des différentes instances ont tous confirmé que, dès lors que le Conseil communal faisait approuver sa rémunération auprès de l'Égislatif, il ne pouvait plus la modifier sans l'aval de ce dernier. Malheureusement, cette hausse illicite de rémunération n'a pas été détectée par la commission financière lors de la présentation du budget, probablement car la hausse du poste concernant la rémunération du Conseil communal avait été expliquée par une augmentation de la charge de travail. Il faut également relever que l'organe de révision n'a pas relevé cette erreur lors de l'établissement de son rapport sur les comptes 2014.

Lors de la revue des comptes 2016, la commission financière de la commune de Cheyres a également mis en évidence d'autres points litigieux concernant la rémunération des Conseillers communaux, tels que des primes de départ et des avances de prestations.

En tant que Conseiller général, M. Patrick Chanez ne peut que dénoncer fermement ces agissements qui mettent en exergue l'opacité qui entourait le Conseil communal de Cheyres lors de cette dernière législature. Il est également inacceptable que les membres du Conseil communal directement intéressés ne se refusent pas lors des délibérations concernant cette affaire. L'article 65 de la loi sur les communes et les articles 25 et suivants du règlement d'exécution sont très clairs sur ce point et sur les conséquences d'une non-récusation, à savoir la nullité des décisions prises.

Bien qu'il soit tentant, à la vue de ces éléments, de refuser les comptes, cette décision ne ferait que repousser leur acceptation à une prochaine séance et ne contribuerait pas, à son avis, à la sérénité dont la nouvelle commune a besoin. Il pense que le législatif peut faire confiance à Mme Pascale Arnold, vice-syndique et aux membres non-récusés du Conseil communal pour décider rapidement des suites à donner ou non à cette affaire, tout en leur recommandant de bien considérer l'intérêt général de la nouvelle commune dans leur délibération.

Assez parlé du passé, il faut se tourner maintenant vers l'avenir !

S'adressant aux Conseillers généraux, il déclare qu'il est de leur responsabilité de faire en sorte que ce genre d'erreur ne se reproduise plus.

Pour commencer, M. Patrick Chanez suggère à M. Daniel Chanez, Président de la commission financière, de convoquer au plus vite cette dernière, ainsi que le Conseil communal, pour s'assurer que ce dernier a pris les mesures nécessaires pour éviter ce genre d'erreur et éliminer toute zone d'ombre autour de sa rémunération, mais également pour contrôler que ces mesures sont bien appliquées.

Ensuite, en tant que Conseillers généraux, il ne faut pas avoir peur de poser des questions, de « challenger » le Conseil communal lorsqu'est présenté un dossier ou un budget. Les Conseillers généraux ne doivent pas accepter un objet si sa présentation n'est pas assez claire ou si le Conseil communal ne répond pas complètement aux questions. Les Conseillers généraux ont été élus pour cela, pour assurer une bonne gestion et prendre les bonnes décisions pour la nouvelle commune de Cheyres-Châbles.

Pour terminer, il suggère donc d'accepter les comptes 2016 de la commune de Cheyres.

Le Président remercie M. Patrick Chanez et demande si quelqu'un d'autre désire s'exprimer.

2.4. Approbation des comptes 2016 de la commune de Cheyres

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2016 de la commune de Cheyres lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 16 Avis contraire : 9 Abstention : 2

Les comptes 2016 de la commune de Cheyres sont approuvés par 16 voix.

3. Comptes 2016 de la commune de Châbles

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Les comptes de fonctionnement et d'investissements ont été remis aux Conseillers généraux et présentés à la commission financière. Ils ne seront pas détaillés lors de cette séance mais présentés de manière générale. La discussion sur les comptes de fonctionnement et d'investissements se fera lors du point 3.4. Le Président donne la parole à M. Jérôme Ruffieux, responsable du dicastère des finances pour la présentation de cet objet.

3.1. Comptes de fonctionnement

M. Jérôme Ruffieux avise qu'il va présenter explicitement les différences entre les comptes 2016 et 2015.

- Administration : une différence de CHF 44'000.- due au fait qu'il a fallu déplacer le bureau communal dans un container pour la création d'une classe supplémentaire. Une réserve a également été provisionnée pour organiser « Châbles en fête ».
- Ordre public : CHF (moins) - 16'000.-. Cela correspond à une baisse des dépenses de la police du feu.
- Enseignement et formation : pratiquement aucune différence, il s'agit de la part aux dépenses pour les écoles infantine et primaire ainsi que la transformation de la salle du Conseil communal en salle de classe.
- Culte, culture et loisirs : une légère baisse des dépenses du Conservatoire et achat de nouvelles décorations de Noël.
- Santé : pas de remarque particulière. Il s'agit de charges qui sont simplement liées. Pour les affaires sociales, une augmentation de l'invalidité et assistance de CHF 11'000.-.
- Transports et communications : achat d'un tracteur pour le déneigement suite à la démission de M. Jean-Claude Monney qui louait son équipement pour ce faire. A noter également une augmentation de la participation pour le port intercommunal.
- Protection de l'aménagement et de l'environnement : une augmentation de l'exploitation avec l'ARRIBRU ainsi que l'acquisition d'un automate pour recharger les cartes déchetterie.
- Economie : une petite différence (un peu plus de CHF 2'000.-) due au fait que la facture du groupement forestier était un peu plus élevée que le budget 2016.
- Finances et impôts : à relever une différence notable au niveau des impôts sur le revenu, fortune et contribution immobilière par rapport au budget 2015. Un amortissement supplémentaire effectué d'env. CHF 500'000.-. Ces comptes-là comprennent aussi la rénovation du stand de tir (env. 70'000.-).

Voici donc le résumé : CHF 3'182'000 en 2015 et CHF 3'521'000 en 2016.

- Amortissement extraordinaire
- Charges maîtrisées
- Rentrées fiscales plus importantes

3.2. Comptes d'investissements

- Administration : une charge d'un peu plus de CHF 39'000.- qui correspond à l'achat du nouveau logiciel.
- Ordre public : la commune a finalement touché la subvention ECAB pour le camion (CHF 43'636.30)

- Transport et communication : réfection de la route de la Condémine CHF 229'000.- auxquels il faut ajouter des travaux pour l'eau avec une borne hydrante. Dans l'ensemble, le budget prévu est respecté.
- Protection aménagement du territoire : différents investissements pour env. CHF 104'000.-
- Finances et impôts : CHF 176'779.04 qui correspond à un crédit d'étude pour le centre du village avec la ferme Märki.

3.3. Rapport de la commission financière de la commune de Châbles

Le Président passe la parole à M. Bertrand Tschanz, Président de la commission financière de Châbles pour la présentation de son rapport.

M. Bertrand Tschanz informe que la commission financière s'est réunie lors de deux séances, les 8 mai et 16 mai 2017, et a pris connaissance des comptes de fonctionnement 2016 qui se bouclent par un excédent de produits de CHF 6'061.48 après des amortissements supplémentaires de plus de CHF 500'000.00 et des comptes d'investissements.

Après avoir reçu les renseignements souhaités, la commission financière demande au Conseil général d'accepter les comptes présentés et elle remercie le Conseil communal ainsi que le personnel communal pour leur très bon travail.

Châbles, le 17 mai 2017 : Pierre-Alain Roch, Laurent Mougnot et Bertrand Tschanz.

Le Président remercie M. Tschanz et ouvre la discussion.

M. Patrick Pillonel étant le nouveau membre de la commission financière souhaite que M. Ruffieux transmette un éclaircissement et s'en explique. Pour rappel, les budgets ont été votés avant les comptes. La commission financière s'est réunie avant le 1^{er} mai pour l'établissement du budget. Il signale que la tâche n'a pas été facile puisqu'il y a deux villages mais que certaines synergies ont été trouvées. Par contre, maintenant dans les comptes de Cheyres et de Châbles, le budget voté pour l'année prochaine se monte à env. 10,2 mio. Les comptes de Cheyres et de Châbles cumulés totalisent env. 12 mio. M. Patrick Pillonel demande à M. Ruffieux d'expliquer cet écart de 2 mio qui n'est pas négligeable.

M. Jérôme Ruffieux répond qu'il s'agit de mouvements internes qui correspondent à des refacturations entre les deux communes telles que l'amortissement du port, déchetterie, participation de la crèche, les différents pots communs AES, refacturation des pompiers et autres taxes (contribution immobilière, impôts, etc). Avec la collaboration de M. François Guerry, M. Ruffieux est en mesure d'annoncer une différence totale de CHF 1'876'000.-.

M. Patrick Chanez souhaite poser une **question**. Il a remarqué dans les comptes pas mal de réserves.

Avec la fusion, ont-elles été fusionnées ou dissoutes ?

M. Jérôme Ruffieux répond que les réserves des deux communes sont mises dans le passif dans le bilan au 1^{er} janvier 2017. Elles seront ensuite dans les budgets et comptes 2017, en mars-avril 2018. Une liste a également été demandée à M. François Guerry. Ces réserves rassemblées se montent à CHF 3'258'266.85.

3.4. Approbation des comptes 2016 de la commune de Châbles

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2016 de la commune de Châbles lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes 2016 de la commune de Châbles sont approuvés par 27 voix.

Le Président prévient que les obligations légales dont le délai était fixé au 31 mai 2017 sont désormais terminées, c'est-à-dire budget et comptes. Il restera les règlements jusqu'à fin 2018.

4. Octroi d'un crédit pour l'investigation technique du site pollué de l'ancienne décharge communale de « La Rochette » à Cheyres

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Fabien Monney pour la présentation de cet objet.

M. Fabien Monney déclare pour quelles raisons des investigations préalables pour une décharge sont nécessaires. Simplement, sur la base d'obligations légales :

- ~ Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7.10.1983
- ~ Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites) du 26 août 1998
- ~ Loi cantonale sur les sites pollués (LSites) du 7 septembre 2011
- ~ Règlement cantonal sur les sites pollués (RSites) du 4 juin 2013

Sur la base de cette législation, le Service de l'Environnement établit le cadastre des sites pollués. Il définit une liste des priorités pour l'exécution des investigations en tenant compte des indications figurant au cadastre des sites pollués. La décharge de «La Rochette» est inscrite dans le cadastre cantonal fribourgeois sous le n° SIPO 2010-0106.

La situation de la décharge de la Rochette concerne 4 parcelles. Elles se situent entre la ligne de chemin de fer et la route qui conduit en Crevel. Elle a une longueur de 110m, une largeur de 60m avec 3-4m d'épaisseur de matériaux. La surface de la décharge est de 5'500 m² pour un volume entre 16'500 et 22'000 m³. Qu'a-t-on exploité dans cette décharge depuis 1975, année de son ouverture en tant que gravière ? Il y a eu des déchets ménagers, des déchets d'ordures et de démolition, des encombrants, des déchets verts, etc. Il souhaite faire grâce des photos que le SEN possède sur cette décharge. M. Fabien Monney donne quelques dates de cet héritage du passé :

- | | |
|-------------|--|
| ~ 1968-1975 | Exploitation comme gravière |
| ~ 1975-2004 | Utilisation comme décharge communale |
| ~ 1983+1986 | Dénonciations de citoyens pour des feux |
| ~ 1991 | Intervention de la préfecture pour état lamentable de la décharge + demande de l'OPEN de retirer le permis d'exploiter |
| ~ 1993 | Nouvelle demande de l'OPEN de fermer la décharge |
| ~ 1994 | Aménagement d'une déchetterie avec mise en place de quelques bennes |
| ~ 1998 | Feux visibles à la déchetterie |
| ~ 1998 | Recouvrement de la parcelle n° 2289 |
| ~ 2001 | Feux visibles à la déchetterie |
| ~ 2008 | Déchetterie encore visible |
| ~ 2010 | Dépôts de déchets visibles |
| ~ 2014 | Présence de carcasses de bateaux, dépôt de déchets verts |

M. Fabien Monney relève qu'il y a deux sortes d'investigations préalables :

Etape 1 : l'investigation historique qui a été exécutée sous mandat de la commune de Cheyres en 2016 et qui a abouti à la élaboration d'un cahier des charges qui amène à une deuxième étape.

Etape 2 : l'investigation technique pour identifier les substances présentes dans la décharge et déterminer les risques pour l'environnement et l'agriculture. C'est sur la base de ce rapport que l'autorité examinera s'il faut surveiller ou assainir le site.

Les prestations pour cette investigation technique comprennent :

- ~ Un relevé des matériaux à l'aide d'une tarière à main
- ~ La direction des travaux par le bureau Geotest SA et suivi des 3 forages carottés avec piézomètres
- ~ La détermination de l'écoulement des eaux souterraines

- ~ La rédaction d'une note technique comprenant l'interprétation des écoulements et des résultats d'analyse du sol
- ~ L'établissement d'un programme pour la seconde partie de l'investigation technique qui sera transmise au SEn pour validation

Le coût pour les deux phases de l'investigation technique :

Honoraires et frais du bureau Geotest SA	CHF	12'442.50
Prestations d'entreprises	CHF	10'217.--
Analyse de laboratoires	CHF	6'260.--
Total selon devis Geotest SA (TTC)	CHF	31'233.10
Divers et imprévus	CHF	3'766.90
Total du crédit demandé (TTC)	CHF	35'000.--

Le financement est prévu par les liquidités communales. Il n'y aura pas de frais financiers, ni de charges d'exploitations. Par contre, il n'y aura pas de subvention. Pourquoi ? parce que la date butoir était fixée au 31 janvier 2001 pour obtenir des subventions si plus aucun déchet n'était déposé. Ce qui n'était pas le cas comme indiqué dans l'historique précédemment.

Le Conseil communal demande en conséquence au Conseil général de bien vouloir octroyer un crédit d'investissement de CHF 35'000 TTC pour les frais d'investigations techniques du site pollué de l'ancienne décharge de « La Rochette ».

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 18 mai 2017. Après une première analyse, les questions en suspens ont été répondues par M. Fabien Monney, responsable du dicastère concerné.

En effet, la commune a reçu l'ordre par le service compétent de l'Etat de Fribourg de procéder à cette investigation technique. Pour l'heure, même s'il est encore trop tôt pour parler des mesures qui découleront de cette étude, les coûts ultérieurs ne sont pas à négliger. On parle tout de même d'un volume de terrain entre 16'500 et 22'000 m³.

Le montant du crédit figure correctement dans les budgets 2017. A noter encore qu'aucune subvention n'est à attendre de l'Etat, ni de la Confédération. Finalement, le choix de l'entreprise chargée de l'étude a été fait en 2016.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter cette demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 35'000.- TTC.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

M. Patrick Pillonel demande s'il n'y a pas moyen d'attendre avant d'octroyer ce crédit et passer d'autres investissements en priorité. CHF 35'000.- pour une étude comme celle-ci signifie qu'on lance la machine pour un probable assainissement. Il avance que dans ce cas-là, le coût des travaux se montera au min. à 2 mio (20'000 m³ à CHF 100.-).

M. Fabien Monney répond que l'obligation d'assainir découle de l'art. 32 de la loi sur la protection de l'environnement qui cite : « Les cantons veillent à ce que soient assainis les sites pollués lorsqu'ils engendrent des atteintes nuisibles ou incommodes ou qu'il existe un danger concret pour l'environnement. Les cantons se substituent à celui qui est tenu de procéder lorsque celui-ci n'agit pas malgré un avertissement dans le délai imparti ». Ce qui signifie que le canton va subroger à la commune, effectuer les travaux et envoyer la facture. M. Fabien Monney préfère avoir la maîtrise du dossier que de la laisser au canton.

M. Bernard Pillonel rejoint l'analyse de M. Patrick Pillonel, suite à la lecture d'un article paru dans les journaux, dans lequel une commune s'insurgeait sur l'assainissement d'un site pollué. M. Bernard Pillonel suggère à la commune de cesser d'être une bonne élève. Pour rappel, les stands de tir ont déjà été assainis. Il ne pense pas que dans d'autres cantons, beaucoup de communes ont fait et qu'il y a quantité de décharges à assainir et à surveiller. Pour M. Bernard Pillonel, donner

un chiffre blanc à l'Etat sans savoir exactement ce que la commune devra payer, de plus sans subvention, n'est pas de son ressort.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour l'investissement technique de l'ancienne décharge de « La Rochette » à Cheyres, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 19 Avis contraire : 8 Abstention : 0

L'octroi du crédit d'investissement pour l'investissement technique du site pollué de l'ancienne décharge de « La Rochette » à Cheyres est approuvé par 19 voix.

5. Approbation de la nouvelle convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye (CEP)

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à Mme Dominique Rosset Blanc pour la présentation de cet objet.

Préliminaire : la loi scolaire sur la scolarité obligatoire détaille, dans son chapitre 8, les nombreuses tâches qui incombent aux communes en matière de soutien aux élèves nécessitant un encadrement spécialisé en matière de psychologie, logopédie, psychomotricité.

Un encadrement professionnel doit être proposé aux familles. Il va des examens individuels jusqu'aux mesures de soutien et de traitement. Ces prestations, préalablement soumises à l'accord des parents, sont mises en œuvre en collaboration avec le corps enseignant, le service médico-scolaire et tout autre intervenant auprès de l'élève. Elles lui sont dispensées gratuitement. ce qui n'exclut pas dans certains cas d'éventuelles prestations provenant de l'assurance-maladie et accident, voire d'autres assurances privées ou de responsabilité civile.

Le CEP, Centre Educatif et Pédagogique, est « le bras professionnel » des communes de la Broye fribourgeoise en matière d'encadrement éducatif spécialisé. Les communes lui délèguent leurs devoirs en la matière. Le financement des prestations du CEP est assumé par les communes, auxquelles l'Etat alloue une subvention de 50% de leurs frais afférents à l'accomplissement de ces tâches définies par la loi. La clé de répartition se base sur le nombre d'élèves et la population légale de chaque commune.

Il est intéressant de mentionner ici que les besoins actuellement reconnus comme nécessaires en matière d'encadrement sont de 1 équivalent plein temps de logopédie pour 590 élèves, 1 EPT de psychologie pour 1086 élèves et 1 EPT de psychomotricité pour 2500 élèves.

Les communes de Cheyres et de Châbles avaient toutes les deux une convention avec le CEP. Celui-ci a toutefois décidé d'en établir une nouvelle suite à la mise en place des fusions de communes mais aussi suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire du 9 septembre 2014. Cette loi ne modifie que très peu les exigences par rapport à la Loi de 1985 mais, pour exemple, elle exclut des « services auxiliaires scolaires » le service d'orientation professionnelle, le centre de ressources et de documentation pédagogiques (loi sur la HEP) et l'office cantonal du matériel scolaire.

Et la loi de 2014 intègre des modalités intervenues entretemps, en 2008, suite à l'acceptation par le peuple de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et Cantons : depuis lors, la formation scolaire des enfants ayant des besoins éducatifs et pédagogiques spécifiques relève entièrement de la compétence des cantons. La Confédération s'est retirée du financement de l'enseignement spécialisé qu'elle cofinçait jusque-lors par le biais de l'AI.

Il revient à la seule DICS (nommée Direction, avec majuscule, dans le préliminaire légal à la Convention) de piloter l'enseignement spécialisé et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité.

La nouvelle convention entre le CEP et notre commune remplace une convention datant de 1987 qui a parfaitement fait ses preuves mais méritait un toilettage ! Ainsi, elle supprime la présence de l'inspecteur scolaire au sein de la commission de surveillance du CEP mais y intègre les responsables de l'établissement . qui n'existaient pas à l'époque . et les directeurs de CO, à mettre désormais au pluriel ! Elle mentionne la psychomotricité, ce qui n'était pas le cas en 1987, et prend en compte la réalité de la facturation aux communes qui se fait à un rythme semestriel et non annuel.

La nouvelle convention entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cette convention qui continue à assurer à l'ensemble de nos élèves un recours possible à des structures pédagogiques adaptées à leurs besoins . de manière temporaire ou permanente.

Le Président remercie Mme Dominique Rosset Blanc et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote :

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent la nouvelle convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, de psychologie et psychomotricité de la Broye (CEP) lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La nouvelle convention est acceptée par 27 voix.

6. ERES : octroi de crédits d'investissements pour le changement des moteurs de vis de relevage, la modification du système de communication avec les stations de pompage et le remplacement de la première table d'égouttage

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à Mme Dominique Rosset Blanc pour la présentation de cet objet.

Au moment de soumettre ces 3 crédits d'un montant global de CHF 37'605.20, il est intéressant de donner l'explication des clés de répartition différentes qui sont actionnées dans ces investissements.

- 16.076 % pour Cheyres-Châbles dans deux des cas
- 4.216% dans le cas de la table d'égouttage

Dans les faits, il existe plusieurs clés de répartition qui s'appliquent au sein de l'ERES en fonction de l'objet de l'investissement ou de la réparation - qui touche aux bâtiments, aux infrastructures, au traitement et élimination des boues ou des micro-polluants. Enfin, les clés de répartition s'établissent surtout en fonction de l'étape du processus d'épuration.

Celui-ci se déroule en 3 temps: ainsi (pour prendre les objets qui vous sont soumis ce soir) : les moteurs des vis concernent la partie dite "primaire" au cours de laquelle les seules eaux traitées sont celles provenant des communes. Idem en ce qui concerne le système de communication avec les STAPS, antennes locales de l'ERES. La clé de répartition se base ici sur le nombre d'habitants raccordés et les volumes livrés : elle attribue 16% des coûts à Cheyres-Châbles.

En revanche, la table d'égouttage concerne une étape ultérieure dans la chaîne d'épuration : les eaux usées d'ELSA (pré-traitées par ses soins, dans une station à part) ont entretemps rejoint les eaux usées des communes. L'arrivée de ce flux ELSA modifie la donne et les proportions : Estavayer, qui représentait auparavant 75% de la charge totale, se retrouve à en représenter plus de 93%, en incluant la part de la cuisine ELSA qui ne figure donc pas en tant que telle sur les documents.

En conséquence, Cheyres-Châbles se trouve avec 4.216% de coûts à sa charge.

Pour répondre à une autre question posée par la commission financière :

La dernière réactualisation des clés de répartition entre les communes de l'ERES datait de 2015. Les clés de répartition sont demeurées identiques mais les montants posés dans les diverses

équations ont été adaptés à la réalité. Il en va de même depuis cette année, suite aux fusions : jusqu'en 2016, le 100% ERES se répartissait entre Châbles, Châtillon, Cheyres, Estavayer-le-Lac (englobant la part d'ELSA), Lully, Murist et Vernay ; il se répartit désormais entre 4 communes : Cheyres-Châbles, Châtillon, Estavayer et Lully.

Le Président remercie Mme Rosset Blanc et donne la parole à M. Daniel Chanez pour la présentation du rapport de la commission financière.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédits le 18 mai 2017. Après une première analyse, les questions en suspens ont été répondues par Madame Dominique Rosset Blanc, responsable du dicastère concerné.

En effet, le principal point de rapprochement était les clés de répartition. Ces dernières ont notamment été modifiées en 2015, en fonction du nombre d'habitants et/ou du volume traité. Un exemple : pour les machines utiles à la déshydratation, Cheyres est passé de 4.307 en 2014 à 4.601 en 2015.

Sur le même principe, les clés de répartition ont été modifiées suite aux dernières fusions. Auparavant : Châbles, Châtillon, Cheyres, Estavayer-le-Lac (y.c. la part d'ELSA), Lully, Murist et Vernay.
Dorénavant : Cheyres-Châbles, Châtillon, Estavayer et Lully.

En finalité, la clé de répartition dépend de l'objet concerné et de sa place dans le processus. Concernant les sujets du présent crédit, les deux premiers objets (changement des moteurs de vis de relevage et modification du système de communication avec les stations de pompage) concernent la partie dite « primaire ». En revanche, le dernier objet (remplacement de la première table de dégouttage) concerne une étape ultérieure de la chaîne de purification. A noter que les eaux usées d'ELSA sont pré-traitées par leurs soins dans une station séparée. La part d'ELSA est englobée dans celle d'Estavayer.

Par ailleurs, la commission financière émet la proposition que ces dépenses figurent à l'avenir dans le budget d'investissement.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter cette demande de crédits d'investissements d'un montant de CHF 37'607.20 (participation de Cheyres-Châbles).

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le octroi des crédits d'investissements ERES pour le changement des moteurs de vis de relevage, la modification du système de communication avec les stations de pompage et le remplacement de la première table de dégouttage lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les crédits d'investissements de l'ERES sont acceptés par 27 voix.

7. Nomination de l'organe de révision

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président rappelle que conformément à l'art. 97 de la loi sur les communes, la proposition de désignation de l'organe de révision revient à la commission financière.

Le Président donne ainsi la parole à M. Daniel Chanez, Président de la commission financière, pour la présentation de cet objet.

M. Daniel Chanez fait part des propositions de la fiduciaire pour le contrôle des comptes de la commune de Cheyres-Châbles.

La commission financière a demandé 4 offres,

- Fidustavia SA d'Estavayer
- Fiduconseils SA d'Estavayer
- NBA Audit SA de Villars-sur-Glâne
- Dubey Gestion SA d'Estavayer

Fiduconseils SA contrôlait la commune de Châbles et NBA Audit SA s'occupait de la commune de Cheyres.

La fiduciaire Dubey Gestion SA a indiqué qu'elle ne s'occupait pas des contrôles des comptes des communes, donc pas d'offre.

Pour NBA Audit et Fidustavia SA, ces deux dernières ont fusionné et ont envoyé deux offres identiques.

En résumé, deux offres sont valables : il s'agit de Fiduconseils SA et de Fidustavia SA à Estavayer.

La commission financière a regardé les offres et vous propose de choisir Fiduconseils SA, une fiduciaire de la région et aussi pour son offre intéressante. Pour une durée de 3 ans ou 6 ans max.

Le Président remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

M. Sébastien Poretti souhaite soumettre une suggestion à la commission financière. Pourrait-elle rendre attentif cet organe de révision à ses obligations légales de manière spécifique pour la thématique des rétributions à Cheyres-Châbles ? En effet, depuis plusieurs années, cette mission de révision était confiée à des professionnels, des experts. Il serait intéressant, lors de l'établissement du rapport, d'y intégrer une mention à ce sujet et pas seulement, comme à l'accoutumée, d'avoir des formulaires pré-imprimés.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est passé au vote.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de la commission financière de nommer Fiduconseils SA comme organe de révision pour les trois prochaines années, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Fiduconseils SA est nommé organe de révision pour les trois prochaines années à l'unanimité.

Le Président tient à faire remarquer ce soir le plaisir d'avoir pu entendre trois présidents de commissions financières. C'est tout de même un événement car jusqu'à présent, il y en avait deux maximum. Avec la fusion, l'assemblée a eu l'honneur d'écouter M. Yves Pillonel, M. Bertrand Tschanz et M. Daniel Chanez. Il les remercie sincèrement.

8. Informations du Conseil communal

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point. Ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Le Président donne la parole à M. Pierre-Yves Dietlin, syndic.

M. Pierre-Yves Dietlin souhaite revenir sur le thème du pilier public et de la boîte aux lettres publique de Châbles. Cette question a fait l'objet d'une deuxième réflexion approfondie au sein du Conseil communal suite à l'intervention de M. Florian Monney. Le Conseil communal a décidé de maintenir sa position, c'est-à-dire de ne conserver qu'un seul pilier public, de même qu'une seule

boîte aux lettres sur le lieu de l'administration à Cheyres. Le Conseil communal comprend parfaitement que les suppressions du pilier public et de la boîte aux lettres de Châbles provoquent un certain émoi. Il ne s'agit absolument pas de prêter la population châbloise qui bénéficie d'ailleurs d'une amélioration des heures d'ouverture de l'administration communale par rapport à la situation avant fusion. Il s'agit d'éviter et d'anticiper tout problème légal que pourrait poser le moindre manquement à la publication simultanée sur deux piliers publics d'informations importantes tels que les avis de permis de construire, les votations ou les convocations aux assemblées. Pour tous ces cas, il existe des délais légaux stricts et le Conseil communal ne veut courir aucun risque. Le problème est identique pour la boîte aux lettres qui devrait être relevée journalièrement. Il paraît simple pour les employés de faire les allers et retours entre Cheyres et Châbles mais c'est sous-estimer le niveau de stress actuel et le fait qu'un oubli peut facilement arriver. Le pilier public de Châbles continuera de vivre à l'avenir, mais sous une autre forme. Il est ouvert aux sociétés locales et aux privés pour leurs annonces. Le Conseil communal espère vivement que le Conseil général comprendra sa décision qui ne vise qu'à assurer le bon fonctionnement de la commune.

Mme Dominique Rosset Blanc s'exprime à propos du système de purification vacuum des quartiers situés sous la voie de chemin de fer, dans le secteur Cheyres.

Contrairement aux autres quartiers de la commune, où la purification se fait en système gravitaire, les quartiers sous la gare, situés au niveau du lac, bénéficient d'un système de purification « vacuum ». Des chambres « sous vide » sont reliées entre elles par des canalisations dans lesquelles une aspiration est exercée, permettant le cheminement des eaux usées vers la station de pompage puis vers la STEP de Estavayer.

Ce circuit « vacuum » comporte 25 chambres qui nécessitent chaque année un nombre de plus en plus important d'heures de dépannage et d'interventions de toutes sortes de la part de nos employés communaux. Il faut dire qu'il n'a jamais été rénové et n'a pas bénéficié des nouveautés apparues ces trente dernières années.

Suite à un rapport technique du bureau Aidcom Services, de Grandcour (M. Jean-Claude Cusin), parvenu en début d'année, il est apparu que le système vacuum mériterait d'être remis en état et doté de matériel plus moderne afin d'améliorer les conditions d'exploitation et assurer une économie tant au niveau énergétique que du point de vue de la maintenance.

Il s'agit d'importants travaux à faire par étapes.

La première consiste à adapter les chambres de réception et d'aspiration des eaux usées.

Le Conseil communal a récemment débloqué un crédit d'un peu moins de CHF 40'000.- (pris sur le budget 2017 de la purification) pour financer cette première étape. Elle concerne une dizaine de chambres de réception qui, après contrôle de l'étanchéité et re-bétonnage éventuel pour limiter l'intrusion des eaux de pluie, seront dotées de vannes guillotines et de vannes manuelles de facture plus récente, moins sujettes à des grippages et autres blocages problématiques.

Les interventions seront faites au coup par coup, chambre après chambre, de manière à ne pas engendrer de désagréments aux utilisateurs.

Reste une consigne à rappeler : merci de ne pas jeter d'objets dans les toilettes (cela semble tellement évident et pourtant...). De même pour les restes d'huile usagée des friteuses qui entraînent pas mal de dysfonctionnements dans les chambres et le système d'évacuation qui est efficace mais néanmoins fragile.

Madame Pascale Arnold fait une intervention toute brève en réponse à M. Patrick Chanez par rapport à sa question sur le recyclage TetraPak. Après renseignements pris pour connaître les différentes possibilités, peu d'entreprises conçoivent ce genre de recyclage. La matière récoltée est envoyée dans une usine en Italie qui exécute un broyage du TetraPak pour tenter de séparer le carton du plastique. Le plus n'est même pas récupérable et est donc incinéré. Dès lors, ce procédé est bien plus coûteux que le traitement des ordures ménagères simples et n'offre pas d'avantage notable.

M. Nicolas Pythoud souhaite donner quelques informations sur le dicastère des routes et la signalisation.

Route de Vaularbel : le chantier de la mise en séparatif et la réfection de la route a démarré lundi 22 mai 2017 par la mise en chantier ainsi que l'adaptation de la servitude gravelée entre la route de Vaularbel et le chemin des Coûtes. En effet, un accord a été trouvé avec le propriétaire du fonds

pour qu'il laisse transiter le trafic des riverains le long de cette propriété. Par contre, pour les personnes n'osant pas emprunter ce chemin relativement escarpé, ces derniers auront la possibilité de parquer leurs véhicules sur le bas du quartier et d'accéder à pied à leurs habitations. Concernant l'accès aux propriétaires en accord avec l'entreprise de génie-civil, cette dernière fera le maximum pour garantir le libre-passage au quartier lors des week-ends. Il n'est pas certain cependant que cela se réalise chaque vendredi soir. Il est en effet compliqué de planifier un avancement optimal lors de travaux de fouille dans un réseau de canalisations existantes et d'être certains d'une couverture de route à une date précise. M. Pythoud présente un plan au beamer sur la planification théorique des travaux. Normalement, si tout se passe bien, à Noël, le revêtement de la couche de fond sera posé.

Chemin des Grèves : les travaux ont démarré le jeudi 18 mai 2017 par la mise en chantier et l'implantation des futures places de parc situées au bout du secteur 2. Le bureau d'ingénieur a procédé à l'implantation du nouveau chemin . secteur Sud. L'entreprise va débiter les travaux vis-à-vis de l'accès au restaurant « La Lagune » en direction du Moulin. Lors des vacances scolaires de juillet-août, les travaux seront réalisés sur la partie du chemin qui est détournée, derrière le bûcher de M. Bise. En effet, les touristes étant nombreux, les nuisances de trafic seront réduites au maximum en travaillant sur un tronçon exempt de circulation. Les riverains ont toujours accès à leur propriété, aux chemins communaux transversaux mais devront s'adapter au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Une déviation a été mise en place au carrefour en bas des Crottes pour indiquer l'itinéraire aux restaurants « Chez Anny » et « La Lagune ». M. Pythoud présente un plan au beamer sur la planification des travaux. Le revêtement final est prévu entre l'automne 2018 et le printemps 2019.

Limitation de vitesse à 50km/h entrée de Cheyres . côté Yvonand : une partie du Conseil communal a participé à une vision locale avec un représentant du Service des ponts et chaussées en date du 15 mai 2017. Les réponses obtenues lors de cette entrevue n'ont pas convaincu et sont insatisfaisantes. En effet, le Conseil communal trouve les argumentations incomplètes et le mot « sécurité » ne peut pas entrer en ligne de compte dans la décision du SPC. Le Conseil communal a dès lors envoyé un courrier pour mettre en avant la sécurité, le bon sens ainsi que l'historique des travaux réalisés par la commune en partenariat avec le canton dans ce secteur de route. Ce courrier réitère également une demande de dérogation en proposant la pose d'un signal 60km/h jusqu'au panneau de signalisation à l'entrée du village. Le Conseil communal tiendra le Conseil général informé sur l'avancement de ce dossier qui, au vu de la sensibilité des diverses questions et remarques posées par les citoyens, est devenu une priorité.

M. Sébastien Schmid souhaite transmettre quelques informations en vrac sur ses dicastères.

Micros : M. Sébastien Schmid tient à remercier la présence de M. Jean-Philippe Volery, ici ce soir pour gérer les micros. Il procédera à une analyse de la salle ainsi que celle de Cheyres suite aux problèmes survenus avec les micros et adaptera nos systèmes de sonorisation.

Nettoyages d'été : M. Sébastien Schmid annonce qu'il a besoin d'un ou deux jeunes pour les nettoyages d'été des bâtiments scolaires qui se dérouleront durant les deux premières semaines de juillet. Les personnes intéressées sont priées d'écrire au Conseil communal assez rapidement afin de planifier le programme de ces nettoyages.

Place de jeux de Châbles : un grand merci à la fondation des enfants de la Broye qui a donné à la commune de Châbles plusieurs milliers de francs pour la réfection de la place jeux. Une plaquette sera posée sur le treillis.

Restaurant la Sarcelle : l'exploitation du bar extérieur a été expérimentée le week-end passé et n'est pas encore très concluante. M. Schmid va y travailler avec M. Schenk car c'est un challenge qu'il lui a fixé. Port : M. Sébastien Schmid prévient qu'il a renoncé pour l'instant à installer le tableau électrique prévu pour les manifestations sur la plage en raison des coûts qui ont explosés de la part du Groupe e. M. Schmid a en effet reçu deux offres qui ont pratiquement triplées. Une alternative est en cours. Festichyres : M. Sébastien Schmid a participé à une séance pour l'information aux riverains. Aucun problème majeur n'est à relever hormis les incivilités de certains le long de la route du Port. Une sensibilisation particulière sera organisée avec le service de sécurité privée.

Centre sportif : M. Sébastien Schmid prévient que le 30 mai 2017, les soumissions pour le centre sportif seront ouvertes et traitées. Mercredi, le choix des entreprises sera déterminé.

Point de vue à Cheyres : suite à la remarque de M. Philippe Pillonel, M. Sébastien Schmid est allé le lendemain voir sur place l'état des lieux et a constaté effectivement des dégâts. Il y a un vrai problème d'incivilité sur ce site (déchets à côté de la poubelle, grill déplacé dans les vignes). Le grill a été entièrement démonté et nettoyé. M. Sébastien Schmid va tenter de trouver un système de grill fixe, indémontable.

M. Sébastien Schmid conclue en mentionnant qu'il se tient à disposition des Conseillers généraux dans les « Divers ».

9. Informations du Conseil général

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Informations du bureau du CG : le Président informe qu'il a eu le plaisir de participer avec quelques Conseillers communaux à la visite du nouveau bâtiment du home des Fauvettes à Montagny. C'est une réussite avec un bâtiment spacieux, un magnifique jardin, une vue imprenable sur la plaine de la Broye et la tour de Montagny. M. Bernard Pochon remercie les résidents et le personnel pour leur patience lors des travaux et leur souhaite un bon déménagement qui aura lieu le week-end prochain.

Le Président passe la parole aux Présidents des différentes commissions qui désirent communiquer des informations sur leur travail.

Commission financière : M. Daniel Chanez souhaite répondre à M. Patrick Chanez concernant les rémunérations. Il prévient que la commission financière s'est réunie et a décidé de procéder à un contrôle et de voir comment la commune a pris la décision de suivre ses dossiers au niveau des heures. Une rencontre est prévue prochainement avec le Conseil communal pour discuter du processus de mise en place.

Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie : M. Jérôme Ruffieux signale simplement que la commission a actuellement une quantité de travail importante, avec beaucoup de dossiers à traiter. A noter beaucoup de points au niveau du PAL qui n'ont pas été acceptés par le canton (parus dans la Feuille officielle). M. Ruffieux indique qu'une entrevue avec Urbaplan aura lieu cette semaine pour préparer une réponse. M. Pierre-Yves Dietlin accompagnera M. Ruffieux.

10. Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Suivi des questions et propositions de la séance précédente : lors de la séance du 1^{er} mai 2017, M. Philippe Pillonel a déposé une proposition concernant la mise en place de corvées communales. Le Président invite donc M. Philippe Pillonel pour une relecture de sa proposition.

M. Philippe Pillonel indique qu'il ne va pas tout relire mais signale que les corvées ne sont ni très fun, ni très sexy. Il n'en demeure pas moins que l'activité des corvées permet de pouvoir effectuer des tâches ingrates qui sont le ramassage des déchets, le nettoyage des plages, la remise en ordre des rives du lac p.ex. Ces tâches ingrates permettent un moment de convivialité et de partage. Un vrai acte citoyen au bénéfice de notre commune. C'est le message que M. Philippe Pillonel désire faire passer, transmettre et faire accepter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre-Yves Dietlin : l'instauration des corvées nécessiterait l'adoption préalable d'un règlement communal. La possibilité de corvées découle en effet de la loi sur les impôts communaux, particulièrement de l'art. 26 « Les communes peuvent requérir des corvées générales. Elles peuvent exiger des prestations équivalentes en argent, les personnes qui ne voudraient ou ne pourraient pas exécuter les travaux requis ». Le régime des corvées existe encore dans les petites communes ne disposant pas de pédilité. Nettoyages des routes publiques, entretien des forêts communales, déblaiement de la neige sont des tâches principales effectuées. Ces services sont assurés dans notre commune par les employés communaux qui sont en plus équipés matériellement pour ces travaux. Le Conseil communal ne souhaite pas que la population les remplace. D'un autre côté, comme pour tous les règlements, il faudra introduire une taxe pour les personnes qui refuseront de participer aux corvées. Le Conseil communal y voit là un impôt supplémentaire déguisé alors même que le taux d'impôt ne peut être modifié durant trois ans suivant la fusion. La situation financière de la commune ne nécessite pas un apport monétaire supplémentaire de la population. Pour ces deux raisons, le Conseil communal demande au Conseil

général de rejeter la proposition de M. Philippe Pillonel. Il salue néanmoins la démarche positive de ce dernier mais pense que, et c'est déjà le cas, grâce à des initiatives de sociétés et d'associations, d'autres occasions existent pour rassembler la population autour de travaux ou de projets virtuels en marge de toute obligation publique.

La proposition est passée au vote : « *Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la mise en place de corvées communales, lèvent la main* ».

Vote

Approbation : 1

Avis contraires : 25

Abstention : 1

La proposition de M. Philippe Pillonel pour la mise en place de corvées communales est rejetée par 25 voix.

M. Raphaël Balestra souhaite revenir sur le sujet du pilier public et de la boîte aux lettres communales. Il comprend aisément la problématique soulevée par le Conseil communal concernant les délais légaux à respecter qui occasionnent une difficulté de maintenir en fonction un deuxième pilier public ou une deuxième boîte aux lettres. Cependant, il imaginait une autre solution envisageable suite à plusieurs interpellations, notamment sur la possibilité de voter. M. Raphaël Balestra dépose dès lors une **proposition** : l'établissement de enveloppes préaffranchies pour permettre le renvoi du matériel de vote par poste. A l'identique de la commune de Estavayer qui dispose de cette option. Cette alternative ne représenterait pas un coût important et encouragerait davantage les habitants à exercer leur devoir de citoyens.

Le Président remercie M. Balestra pour sa proposition et informe qu'elle sera votée lors de la prochaine séance du Conseil général.

Mme Magali Chanez souhaite revenir sur la question posée la dernière fois quant à la dépose d'objets pouvant encore servir, à la déchetterie. Mme Chanez a trouvé sur le site du Service des communes un document qui s'appelle « Portefeuille et actions au service des communes fribourgeoises » et l'art. 9 point 2.2 de ce document propose la création de lieux d'échange pour les objets usagés. **Question** : est-ce que la commune pourrait fournir un endroit à l'intérieur de la déchetterie ou juste à côté pour déposer ce genre d'objets ? Bien-sûr, un règlement d'application devrait être créé. Dans l'article proposé, fournir ce lieu d'échange semble intéressant au sein d'un local disponible dans une déchetterie car cela facilite la prise en charge des objets et la surveillance par un employé de la déchetterie. Mme Magali Chanez souhaite que le Conseil communal se renseigne à ce sujet.

Elle souhaite soumettre une deuxième **proposition** : insérer dans le prochain Cheyres-Châbles Info, la manière de trier les déchets. Les employés de la déchetterie rencontrent souvent des problèmes à ce niveau. Par ex., les sacs de la Migros ou de la Coop sont en matière carton et ne doivent pas être déposés dans la benne à papier. Ce genre d'information est donc utile pour les citoyens.

M. Bernard Pochon demande à Mme Magali Chanez si sa proposition est d'ordre formel ou est-ce juste une suggestion.

Mme Magali Chanez répond que c'est une suggestion mais demande au Conseil communal une réponse à ce sujet.

Mme Pascale Arnold répond que les informations sur le tri des déchets seront publiées dans le prochain Cheyres-Châbles Info mais signale également qu'un mémento détaillé sur le tri des déchets peut être consulté sur le site communal.

M. Yves Pillonel déclare qu'il y a quelques années, les propriétaires et citoyens cheyrois ont financé via le remaniement parcellaire les chemins de campagne, les chemins bétonnés qui sont de plus en plus interdits à la circulation. **Question** : pour quelles raisons ces chemins sont toujours plus interdits à la circulation ?

M. Nicolas Pythoud répond qu'il va se renseigner.

M. Bernard Pillonel désire s'adresser à M. Yves Pillonel au sujet de la restriction de circulation sur les chemins de campagne. Il y a eu une demande de la part des agriculteurs pour que ces chemins ne soient plus fréquentés par des gens de l'extérieur suite à plusieurs dépréciations causées sur ces tronçons (sacs à poubelle déposés le long de la route, déjections de chiens) qui ont amené à des conflits entre agriculteurs qui doivent travailler et ces particuliers. Une demande a donc été déposée à la commune de Vonand pour que ces chemins soient fermés à la circulation.

M. Yves Pillonel retient donc que cette fermeture est due à l'incivilité de quelques-uns mais tient tout de même à rappeler que ces chemins ont été financés par la population cheyroise et pas seulement par les agriculteurs.

M. Bernard Pillonel a une **remarque** concernant la construction d'un cabanon au ch. du Moulin dans les vignes. Il s'étonne que cette construction n'ait fait l'objet d'aucune demande d'autorisation. A sa connaissance, au sein de l'AVB, deux membres ont déposé une requête pour la pose d'un cabanon dans les vignes du côté de Font. Ces deux demandes ont été catégoriquement rejetées. Il souhaite obtenir des renseignements sur cette affaire.

M. Bernard Pillonel a encore une **remarque** quant au ch. des Grèves direction Estavayer. Il s'agit du sentier pédestre qui est abîmé à certains endroits. Le premier, au passage du ruisseau qui ne pouvait plus couler sous le pont en raison de l'accumulation de sable. Actuellement, il y a moins d'eau. Un peu plus loin, de l'eau s'écoule sur le chemin car elle ne peut s'évacuer par dessous. Il faudrait donc prévoir une canalisation pour y remédier. Il trouve dommage que ce chemin connaisse ces dépréciations sachant qu'il est fréquenté par beaucoup de touristes.

M. Nicolas Pythoud répond que ce tracé appartient à la Grande Carrière mais a pris note de ces remarques.

Mme Magali Chanez a une **question** par rapport au dicastère des écoles au sujet de la mise en place d'un Conseil des parents. En effet, suite au nouveau règlement avec les responsables d'établissement, les commissions scolaires ont été abolies et dans beaucoup de communes actuellement des Conseils de parents ont été mis en place. Où en est-on à Cheyres-Châbles par rapport à cette mise en place ?

Mme Dominique Rosset Blanc répond que soit la commune agit de façon très réglementaire et attend que le nouveau règlement soit validé par le canton et le Législatif pour entreprendre les démarches de mise en place d'un Conseil des parents. Soit la commune se renseigne pour savoir dans quelle mesure il est permis d'instaurer un Conseil des parents quand bien même le règlement scolaire de Cheyres-Châbles n'est pas encore en vigueur. Il s'agit là d'une procédure juridique dont il faut discuter. D'autres communes ont déjà un Conseil des parents mais il faut prendre en considération qu'elles n'ont pas fusionné. Notre commune doit en outre adapter son règlement suite à la fusion.

M. Daniel Märki signale qu'à plusieurs reprises, des automobilistes l'ont interpellé pour savoir où se trouvait le restaurant de la Sarcelle. Force est de constater que l'emplacement de la Sarcelle n'est pas indiqué de manière claire. Sauf erreur, à sa connaissance, seule une page A3 fait mention de l'emplacement du restaurant. En se baladant dans la zone du port, notamment entre saison, on se rend compte que l'établissement est allumé mais rien n'indique qu'il est ouvert. **Question** : la commune ne pourrait-elle pas améliorer la signalisation en ce qui concerne l'emplacement de la Sarcelle avec des heures d'ouverture visibles ?

Mme Céline Michel tient à soulever un problème récurrent, surtout en été. Il s'agit des caravanes qui se rendent en Crevel par erreur et qui ont ensuite mille peines à faire demi-tour. D'autant plus qu'il y a des travaux pour la réfection du Ch. des Grèves. **Question** : la commune ne pourrait-elle pas améliorer la signalisation notamment pour les caravanes ?

M. Yves Chanez désire soumettre une **question** à M. Sébastien Schmid. Sachant qu'un grill fixe va être posé au point de vue à Cheyres, ne pourrait-on pas envisager de faire de même pour la Crête à Châbles ?

M. Patrick Chanez émet une **remarque**. Avec M. Philippe Pillonel, il s'est rendu au Service des communes. Durant la réunion, le Service des communes a vanté les mérites et complimenté l'administration communale concernant le site internet de Cheyres-Châbles, pour la mise à

disposition des documents en lien avec les séances du Conseil général et les PV. Ils ont déclaré que la commune de Cheyres-Châbles faisait partie des rares communes qui le faisaient si bien.

Le Président a encore une **remarque** à faire. Il est de coutume de remercier le prédécesseur et l'ancien bureau a constaté que l'ancien Président du Conseil général, M. Sébastien Poretti n'avait pas été remercié lors de son année à la Présidence, d'autant plus il avait assuré en tant que chef de liste pour les élections ainsi qu'une troisième naissance. Un présent lui est remis et le Président le remercie chaleureusement pour son mandat à la Présidence.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 22h00.

Pour le bureau du Conseil général
Le Président : La secrétaire :
Bernard Pochon Danielle Bise

Cheyres, le 8 juin 2017

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 2 octobre 2017, à 20h, à Cheyres.